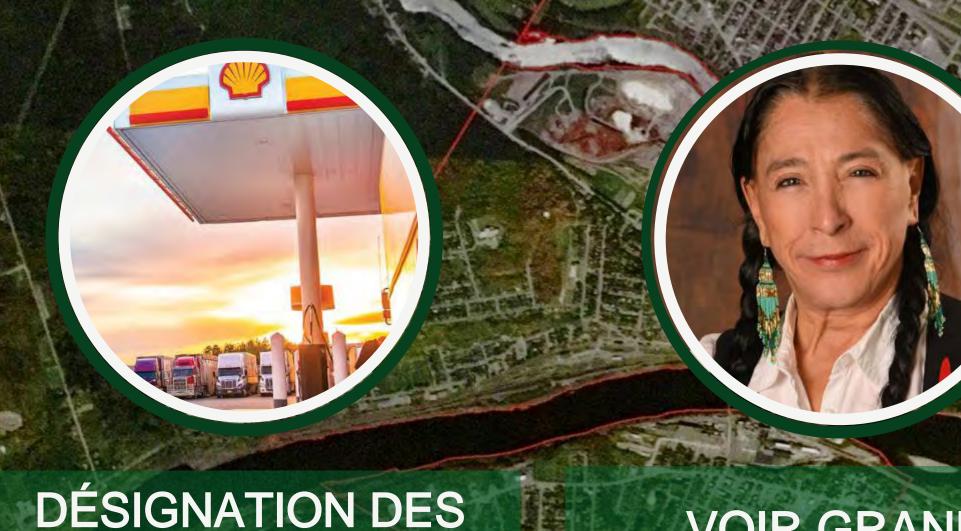








# COMMENCER LE DÉVELOPPEMENT



TERRES EN 2008

ZONAGE COMMERCIAL ET

INDUSTRIEL LÉGER

VOIR GRAND
LEADERSHIP ET VISION
CHEF, CONSEIL ET COMMUNAUTÉ

BAUX FONCIERS ET MALISEET MALL

DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Planifier pour les générations, pas seulement pour les

projete







## CODE FONCIER DE LA PNMM

PROCHAINE ÉTAPE VERS L'AUTODÉTERMINATION

1er janvier 2019

#### Premières étapes

- Dissolution de la Société de développement économique malécite du Madawaska
- Règlement sur la consultation et la promulgation des lois foncières

#### Règlements admin. pris en vertu de la L.I.

- Contrôle des animaux
- Clôtures
- Conduite désordonnée et nuisances
- Tabagisme dans les édifices de bande
- Résidence dans la communauté
- Bâtiments de bande

#### Lois foncières de la PNMM

- Prélèvement sur les hébergements de courte durée
- Droit et licences pour le cannabis et le tabac
- Intrusion et bannissement

Outils pour la gouvernance et l'autodéterminatie

# CADRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Innovation dans l'affirmation de la compétence fiscale



#### **BAUX FONCIERS**

Baux commerciaux à long terme

- Les baux à long terme sont liés à la désignation des terres.
- Considération spéciale pour les entreprises appartenant à des membres (ex. : une année de loyer gratuit).
- Négociation et exécution désormais gérées par le personnel, sans recours à des avocats externes, grâce au renforcement des capacités internes.
- Les entreprises sont approuvées par le Chef et le Conseil selon : leur complémentarité avec les commerces existants, le nombre de clients, leur potentiel de génération de revenus fiscaux.
- Soumises à toutes les lois et taxes de la PNMM, actuelles et futures.

### ENTENTES DE PARTAGE DES REVENUS FISCAUX DU N. -B.

Ententes négociées

- Taxes perçues en territoire de réserve partagées avec la province : tabac, carburant et taxe de vente.
- Les taxes sont versées à la province, puis un pourcentage est retourné à la Première Nation.
- Première entente négociée en 1995,
   renouvelée en 2017 à 95/5 % jusqu'à 8 M \$ et
   70/30 % au -delà de 8 M \$.
- Résiliée par la province en 2021.
- Réinstaurée le 1er avril 2025.
- Nouvelles modalités : 95 % sur les premiers
   10 M \$, 70 % sur la tranche 10 —16 M \$, au -delà de 16 M \$, 50 % pour la Première Nation

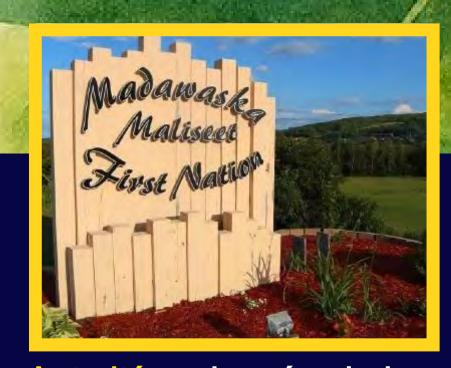
#### **AUTRES SOURCES DE REVENUS**

Exercice de la compétence économique

- Baux d'immeubles appartenant à la bande (p. ex. : unités dans le centre commercial).
- Entreprises appartenant à la bande (station -service, boutique de tabac).
- Droits d'accise sur le cannabis et le tabac.
- Droits et frais de permis et de licences.

Innovation dans l'affirmation de la compétence fisc

## LOI SUR LES LICENCES DE CANNABIS ET DE TABAC DE LA PNMM (2023)



#### Autorités du préambule

- Droits et obligations inhérents
- Loi sur la gestion des terres des premières nations et Code foncier de la PNMM
- DNUDPA
- Article 35



#### Contrôle réglementaire

- Reflète la législation provinciale afin de mettre en valeur la compétence de la Première Nation.
- Instaure un régime de permis et de licences.
- Prévoit des règlements encadrant les activités commerciales



#### Taxe d'accise

- Les revenus soutiennent l'administration, l'application des lois et les initiatives communautaires.
- Le droit d'accise a été remplacé par des frais de licence internes.



#### Leadership et partenariats

 Nécessite une collaboration stratégique avec les autorités et partenaires externes, tout en affirmant la compétence de la Première Nation.

Ne pas attendre la perfe il faut simplement comm

## RÉUSSITES ET DÉFIS COMMUNAUTAIRES

- Développement communautaire
- Certitudes juridiques et zones grises
- Croissance des capacités
- Leadership et vision
- Coopération et partenariats

LA VÉRITABLE RÉUSSITE RENFORCE QUI NOUS SOMMES

